

Compte rendu du conseil du mercredi 14 septembre 2016

Présents : Mmes CREON BERTHONNEAU DANIEL MORISSET MM. LAMBERT NERBUSSON BRUNET TINEL GROLLEAU LAVAUD

Absents excusés : Mmes BERNARD ROBEREAU MM. MOLLE PASQUET

Absents excusés avec procuration : M. PASQUET à M. NERBUSSON, Mme ROBEREAU à M. LAVAUD

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

M. TINEL Pierre est nommé secrétaire de séance.

Adhésion de la Communauté de Communes du Thouarsais au SMO « Deux-Sèvres Numérique » :

En juillet 2012, le Département des Deux-Sèvres a élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui décrit l'articulation entre initiative publique et privée en Deux-Sèvres en termes de développement des réseaux à très haut débit fixe (fibre jusqu'à l'habitant) sur le territoire.

Il convient désormais de créer officiellement la structure chargée de mettre en œuvre le SDTAN et d'exercer la compétence qui lui permet d'établir et d'exploiter des infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques.

Il résulte des réflexions engagées en la matière que la structure la plus adéquate pour mener à bien cette opération est le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) prévu à l'article L.5721-2 du CGCT. Elle permet en effet d'associer dans le projet tous les acteurs publics concernés, tout en garantissant la cohérence des déploiements et une meilleure gestion des financements qui seront mobilisés par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département et les Intercommunalités des Deux-Sèvres.

Par arrêté préfectoral, les Communautés de communes sont désormais toutes dotées de la compétence " communications électroniques " prévue à l'article L.1425-1 du CGCT. Elles peuvent devenir membres du SMO et lui transférer leur compétence.

Il convient désormais, préalablement à la création effective du SMO :

- que les Conseils Municipaux des Communes membres autorisent leur Communauté de Communes à adhérer au SMO dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, en vertu de l'article L.5214-27 du CGCT ;
- que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) statue favorablement en faveur de la création du SMO, conformément à l'article L.5211-45 du CGCT. Une fois cet avis rendu, la procédure de création du SMO pourra être engagée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la Communauté de communes à adhérer au SMO chargé de mettre en œuvre le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la Communauté de Communes du Thouarsais à adhérer au SMO chargé de mettre en œuvre le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres.

Redevance occupation du domaine public gaz 2016 :

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire des réseaux est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Le calcul de la redevance est effectué sur la base des longueurs de canalisation construites ou renouvelés sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2015.

Le montant de la redevance proposée pour l'année 2016 est de 408 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le calcul de la redevance au titre de l'année 2016 pour un montant de 408 €.

Conventionnement avec le centre de loisirs de Louzy :

Monsieur le Maire informe qu'il est proposé de conventionner qu'avec un seul centre de loisirs qui sera Louzy pour favoriser les enfants fréquentant l'école de Ste Verge. Le programme est le suivant : le mercredi midi, les enfants qui seront inscrits au centre de loisirs de Louzy, seront pris en charge dès la sortie de l'école par un accompagnateur qui les dirigera vers le bus pour prendre la direction du centre. Les enfants déjeuneront sur place (au frais des parents). Les parents devront les récupérer au centre de loisirs le soir.

La commune prendra à sa charge le coût du transport scolaire.

Elle paiera, pour les enfants de l'école de Ste Verge, une participation de 2.70 € pour 36 demi-journées (36 correspond à tous les mercredis des différentes périodes). Si tous les mercredis après-midi ne sont pas utilisés, les ½ journées restantes pourront être utilisées pendant les vacances scolaires.

Les frais d'inscription au centre de loisirs seront également pris en charge par la Commune pour les enfants fréquentant l'école mais également pour tous les enfants de Ste Verge.

Cette organisation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter de conventionner avec le centre de loisirs de Louzy et de participer financièrement à hauteur de 2.70 € par demi-journée pour les enfants fréquentant l'école de Ste Verge et de prendre en charge les frais d'inscription pour les enfants fréquentant l'école mais également pour les enfants dont les familles résident sur la commune de Ste Verge.

Renégociation des prêts municipaux :

Monsieur le Maire informe que vu les taux d'intérêts extrêmement bas en ce moment, il serait opportun de renégocier les prêts communaux.

Concernant le prêt du Groupe Scolaire, la renégociation est presque close. (Autorisation du maire donné lors du dernier conseil municipal).

Il est proposé de faire des demandes de renégociation pour les prêts du Club House et de la Cantine.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à renégocier les prêts et à signer tous documents relatif à ces dossiers.

Rapport sur la qualité et le prix de l'eau 2015 du SEVT :

Monsieur le Maire présente le rapport sur la qualité et le prix de l'eau 2015 du SEVT.

Il précise que le prix de l'eau est amené à augmenter étant donné que le SEVT a perdu un gros client, qui était les champignons, que celui-ci a récupéré la régie de l'eau de Thouars et qu'il y a beaucoup de réseaux à rénover. Il a noté aussi le niveau élevé de nitrates.

Mise à jour du Site Internet Compte rendu du Conseil Municipal

Le conseil prend acte du rapport.

Questions diverses :

Rénovation énergétique de la mairie :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déposé un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Communauté de Communes pour la rénovation de la mairie. Le dossier a été retenu et sera subventionné à hauteur de 76 % sur un coût total de travaux d'environ 160 000 €. Pour rappel, les travaux devant être terminés avant le 30 juin 2018.

Trésorerie :

Monsieur le Maire informe que la Trésorerie se porte bien. La commune est toujours en attente de subventions du conseil départemental. Une commission finances aura lieu le vendredi 7 octobre à 15h30.

Loi Notre : compétence assainissement :

Monsieur le Maire a remarqué dans un Maire-Info que dans la loi Notre, la compétence assainissement intégrait les eaux pluviales. Pour le moment, aucun recensement n'a été fait par la Communauté de Communes. A suivre.

Révision valeurs locatives des entreprises :

Monsieur le Maire rappelle que les valeurs locatives des entreprises ont été remises à plat. Les communes sont sectorisées. La commune de Ste Verge a été classée en secteur 4. Un courrier a été envoyé à M. Boutet pour avoir plus de renseignement sur certains secteurs de Thouars.

Chenil de Pompois :

Monsieur le Maire rappelle les faits. Un premier audit avait été fait par la DDCSPP prescrivant les travaux à effectuer. La Communauté de communes s'était engagée à faire les travaux suivant un calendrier qui avait été remis à la Préfecture. Au jour d'aujourd'hui, il n'a été réalisé que le branchement électrique et l'eau potable à 50 mètres du chenil.

Un deuxième audit a été réalisé, à la demande de la commune. La Préfecture demande à la CCT de réaliser les travaux rapidement. Sous peine de quoi, le maire s'autorisera à faire fermer le chenil par arrêté municipal.

Un dernier courrier a été envoyé à la CCT leur indiquant de faire les travaux sous peine de fermeture.

Nom du rond-point des champignons :

Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à des noms pour le rond-point dit « des Champignons ».

RD63E :

Mme Daniel demande la date de reprise des travaux de la RD63E. Monsieur le Maire informe que les travaux débiteront la semaine 38.

Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe que des dérogations sont possibles en termes d'encadrement et de répartition des heures TAP. Encadrement : 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6ans et 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6ans. Concernant la répartition des heures, il va être possible de regrouper les 3h de TAP sur un même après-midi. Une concertation va avoir lieu avec les représentants des parents d'élèves et les instituteurs. Cela serait intéressant pour pouvoir effectuer des activités extérieures telles que la piscine, du cheval, etc...

Mais si cela se fait, ce ne sera que pour l'année scolaire 2017/2018.

Mise à jour du Site Internet Compte rendu du Conseil Municipal

Vote de principe sur le Grand Thouars :

- A la question : Réunion de notre Commune avec la Commune de Thouars, afin de créer une grande entité Thouarsaise avant la fin de la mandature actuelle.

Oui	Non
0	12

- A la question : **Si votre réponse à la question principale est NON, merci de vous positionner sur l'une des 3 propositions suivantes et une seule.**

Réunion de notre Commune avec la Commune de Thouars, dans le courant de la prochaine mandature (après les élections municipales de 2020).	Réunion de notre Commune avec d'autres Communes voisines de la nôtre, en dehors de Thouars, afin de former une Commune plus importante, dans le courant de la prochaine mandature (après les élections municipales de 2020).	Rester tel que nous sommes aujourd'hui.
1	8	3

Le prochain conseil municipal aura lieu mercredi 12 octobre 2016 à 20h en mairie.

Séance levée à 22h15.